

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

SYNTHESE

DES TRAVAUX DE LA

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : **Guy SAVERY**
Rapporteur : **Michel DUCAUD**

5^{ème} session
de l'A.F.E.
4-9 septembre 2006

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Septembre 2006

BUREAU :

Président :	Guy SAVERY	Rabat
Rapporteur :	Michel DUCAUD	Tananarive
Vice-président :	Françoise LINDEMANN	Brasilia
Vice-président :	Jean-Pierre CAPELLI	Berne
Secrétaire :	Robert LABRO	Rome

MEMBRES DE LA COMMISSION

Michel	AUGUSTE	Libreville
Hassan	BAHSOUN	Dakar
Gilbert	BERAUD	Mexico
Jean	BOTTAGISIO	Caracas
Jean-Pierre	CANTEGRIT	Sénateur
Ramon	CASAMITJANA	Désigné
Thierry	CONSIGNY	Tokyo
Joel	DOGLIONI	Caracas
Jean	DONET	Alger
Michèle	GOUPIL	Buenos Aires
Marie-Claire	GUILBAUD	Canberra
Nicole	HIRSH	Washington
Bernard	JOINET	Désigné
Christiane	KAMMERMANN	Sénateur
Michel	KATZ	Désigné
Gabriel	LAFEVERGE	Caracas
Anne –Marie	MACULAN	Brasilia
Jean-François	MEUNIER	Cotonou
Alain-Pierre	MIGNON	Djakarta
Armanda	MIRANDA	Rome
Christophe	MONIER	Washington
Monique	MORALES	Madrid
Michelle	MWENETOMBWE	Brazzaville
Jean-Louis	(de) QUELEN	Pretoria
Denise	REVERS-HADDAD	Beyrouth
Bernard	SADET	Abidjan
Jeannine	SANDMAYER	Canberra
Sylvain	SEMOUN	Tel Aviv
Vajoumouny	SHANKAR	Pondichéry
Gérard	SIGNORET	Mexico
Marie-Françoise	(de) TASSIGNY	Genève
Yvonne	TRAH BI	Abidjan
Joëlle	VALERI	Libreville
Bernard	ZIPFEL	Yaoundé

PRESENTATION

La Commission Permanente des Affaires Sociales de l'Assemblée des Français de l'Etranger s'est réunie Mardi 5 septembre à 10h30 sous la présidence de **Guy SAVERY** en la salle 5 enfin équipée de micros.

Il a été procédé à l'appel et à la présentation de tous ses membres anciens et nouveaux et de son bureau comportant deux anciens vice-présidents reconduits **Françoise LINDEMANN** et **Jean-Pierre CAPELLI**, son rapporteur sortant **Michel DUCAUD** et le nouveau secrétaire **Monsieur LABRO**, élu d'Italie.

La Commission a aussitôt repris la méthode de travail initiée par **Guy SAVERY**, son président, qui a été reconduit : identifier plusieurs thèmes de travail et les confier à tous les membres de la Commission intéressés dans le but de rassembler le plus grand nombre de contributions devant aboutir à l'établissement de synthèses.

Le Président a donc procédé à la présentation du projet d'ordre du jour des travaux de la Commission des Affaires Sociales :

- rappel des décisions prises lors des dernières sessions,
- compte-rendu des activités précédentes,
- premiers projets de mémoires à présenter, choix des premiers thèmes, des personnes à auditionner.

Cinq premiers thèmes sont retenus :

- les personnes handicapées,
- l'assurance chômage,
- les retraites françaises,
- les enfants en détresse,
- les pandémies du sida, grippe aviaire, chikungunya.

Trois autres thèmes feront l'objet de nouvelles études :

- les personnes exclues de la protection sociale française,
- les retraites étrangères impayées par certains pays africains,
- la création d'un fonds d'indemnisation en cas de crises politiques et désastres naturels.

1^{er} THEME : LES PERSONNES HANDICAPEES

C'est ainsi que le premier thème portant sur **le problème des personnes handicapées** comprenant la situation actuelle des adultes handicapés et des enfants handicapés à l'étranger a permis à la Commission d'auditionner **Monsieur Jean WOLAS**, représentant le Délégué Interministériel aux personnes handicapées ainsi que **Monsieur Didier BOÏKO**, Adjoint au sous-directeur des affaires sociales et de l'expatriation assisté de **Monsieur Vincent CAUMENTAT**.

Les travaux de la Commission procèdent à un double constat, celui de l'existence d'un fossé énorme entre les avantages accordés aux personnes handicapées en France par la loi du 11 février 2005 et le vide total des dispositions prises à l'égard des personnes handicapées françaises à l'étranger dans le texte de cette loi.

En conséquence de l'absence d'intervention au Parlement en faveur de ces personnes, la Commission des Affaires Sociales a décidé de s'investir d'une véritable mission en vue d'améliorer la condition de ces personnes vivant à l'étranger.

A partir des documents faisant l'objet d'un avant projet de mémoire adressé au Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées, **Monsieur Jean WOLAS**, informe la Commission des nouvelles dispositions sociales :

- un droit à compensation,
- un droit à la scolarité,
- une priorité au travail,
- un droit de l'accessibilité,
- la participation à une Caisse Nationale de Solidarité,

au profit des handicapés français de France.

Monsieur Didier BOÏKO rappelle l'adjonction d'aides continues et discontinues éventuelles et donne à la Commission connaissance de la liste des Maisons Départementales concernées.

La Commission se propose d'œuvrer pour obtenir le droit à compensation à la scolarisation, à l'accès aux aides et n'a pas manqué de souligner le problème crucial des délais de réponse pour l'obtention de la carte d'invalidité.

2^{ème} THEME : L'ASSURANCE CHOMAGE

Les problèmes de l'Assurance Chômage sont ensuite abordés en présence des personnalités ayant répondu à notre invitation : **Monsieur Nicolas LECLERQ**, Directeur Adjoint du GARP et **Madame Claire GAUMONT**, Chargée de Mission au GARP, suite à l'avant projet du mémoire adressé au Directeur de cet organisme, **Monsieur Patrick GOHET**.

L'attention de la Commission s'est portée en premier lieu sur la situation des adhérents individuels salariés et sur le montant prohibitif de leurs cotisations, de même la Commission a relevé les discordances entre la durée d'indemnisation des adhérents d'une entreprise ou celle des adhérents individuels par rapport aux conditions existantes en France.

La Commission a confirmé sa préoccupation sur la nécessité qui est imposée aux adhérents de revenir en France pour toucher les indemnisations.

Un travail considérable de démarches et de négociations reste à entreprendre, la Commission entend s'y atteler dans le cadre de ses travaux et dans la rédaction de son rapport final.

3^{ème} THEME : LES RETRAITES FRANCAISES A L'ETRANGER ET LE PROBLEME DES IMPAYES

Les problèmes généraux des retraites françaises à l'étranger ont été abordés avec l'interlocutrice de la Commission des Affaires Sociales, **Madame Eliane KAMIONKOVSKI**, Responsable des relations extérieures de la CNAV.

Il a été rappelé notamment le grave problème récurrent du délai de deux années au terme duquel le Français qui réside à l'étranger perd la possibilité de s'assurer à l'assurance vieillesse. Il doit adhérer à partir de la CFE. Il convenait de modifier une lettre circulaire ministérielle du 20 mars 2003, cette modification, annoncée, puis attendue depuis le 24 août 2003 n'est pas à ce jour advenue. La Commission des Affaires Sociales demande avec la plus grande insistance l'aboutissement de cette modification après trois années d'attente.

Madame Eliane KAMIONKOVSKI n'ayant pas compétence sur ce point, elle répond aux questions relatives aux rachats.

Tous ces premiers points sont retenus pour une étude approfondie.

Les impayés de retraite des Français de l'Etranger notamment en Afrique Noire.

Au terme de cette approche d'ordre général, la Commission a entendu **Madame Assia SIXOU**, Sous-Directrice des conventions et de l'entraide judiciaire ainsi que **Monsieur Rémy RIOUX**, Chef du Bureau des affaires financières internationales à la Direction du Trésor et de la politique économique et **Madame Sylvie DREYFUS**, Chargée de Mission, représentant **Monsieur Jean-Luc IZARD** de la Direction des Affaires Communautaires et Internationales, Direction de la Sécurité Sociale au Ministère de la Santé et de la Solidarité.

Cette question a été soulevée à l'initiative de notre Commission, par le **Sénateur CANTEGRIT** lors de la visite de **Monsieur Nicolas SARKOZY** à l'AFE.

Trois réunions de travail ont, depuis, eu lieu à Bercy avec les représentants des trois ministères et de l'AFE.

Madame Assia SIXOU évoque la possibilité de débloquent certains dossiers et souligne qu'il y a urgence car la population vieillit. Les démarches diplomatiques n'ont donné que des résultats partiels.

L'option consistant à procéder à des prélèvements sur l'aide publique au développement est considérée comme une solution ultime compte-tenu de l'aspect négatif de ces prélèvements de la crainte de déresponsabiliser les partenaires africains. Il ne s'agit pas pour la France d'assurer une défaillance de ces partenaires en leurs lieu et place.

Les efforts diplomatiques et politiques sont renforcés au Congo, au Cameroun et au Gabon dans le cadre du respect des conventions. Il convient de procéder à l'établissement d'un mécanisme assurant la maîtrise du paiement de ces pensions faisant apparaître des distensions énormes entre les listes et les montants des droits impayés. Un travail de coordination doit être mis en place pour l'établissement de listes fiables. Ce travail est relativement aisé au Cameroun par contre nécessite un audit au Congo.

Le Centre des Liaisons Européennes Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) est chargé de l'établissement du fichier unique et de la question.

Madame Sylvie DREYFUS qui suit tous les dossiers de sécurité sociale sur le plan international intervient pour préciser que le CLEISS est un organisme de liaison qui ne liquide pas de prestations mais il a un rôle de facilitateur, de centralisation des informations notamment compte-tenu des réalités et d'établissement d'un compte-rendu des impayés des caisses africaines.

Monsieur Rémy RIOUX confirme que le CLEISS doit recueillir les informations dans les Caisses, les Postes consulaires, etc... afin de créer un fichier unique.

S'agissant de la situation dans les différents pays il faut combler les arriérés et mettre en place des objectifs pérennes.

A titre d'indications pays par pays :

Au Cameroun : a été signé en juin un cadre de partenariat comportant des engagements précis.

Au Congo – Brazzaville : des démarches en cours. Une mission est prévue en novembre prochain.

Au Gabon : un fichier limité à une centaine de contentieux ; une commission mixte est prévue avant la fin de l'année.

En Côte d'Ivoire, c'est le CNPS qui diligente les démarches.

Au Bénin, au Mali et au Togo il n'y a pas en l'état des situations de difficultés importantes signalées.

La Commission renouvelle la demande inscrite dans son rapport de mars 2006, que l'Etat fasse des avances aux familles dans l'attente du règlement des actions en cours devant aboutir aux versements des pensions.

4^{ème} THEME : LES ENFANTS EN DETRESSE

Les problèmes des jeunes Français en détresse vivant à l'étranger.

La Commission reçoit **Madame Dominique VERSINI**, la Défenseure des enfants, de **Monsieur Patrice BLANC**, son Secrétaire Général, de **Madame Françoise LE BIHAN**, Chef de Service des Français à l'Etranger, de **Monsieur Didier BOÏKO**, Adjoint au Sous-Directeur des Affaires Sociales et de l'Expatriation, accompagné de **Monsieur Vincent CAUMENTAT**.

Madame Dominique VERSINI rappelle que cette Mission a été mise en place dès l'an 2000 et que depuis 2004 un Protocole a été signé pour permettre d'aider les enfants en détresse à l'étranger, exclusivement de nationalité française ou bi-nationaux.

Les services consulaires français peuvent saisir la Défenseure des enfants. Ils peuvent organiser si nécessaire les rapatriements en France des enfants nécessitant une prise en charge.

La Commission a fortement apprécié l'exposé de **Madame Dominique VERSINI** et pris conscience de l'importance de son action.

Madame Françoise LE BIHAN intervient ensuite, pour donner un premier bilan positif de l'action entreprise, elle cite la Commission Permanente de la Protection Sociale des Français de l'Etranger qui a reconduit les mesures spécifiques mensuelles d'aide aux enfants français en détresse.

Ces aides s'inscrivent dans un cadre de projet d'intervention sociale qui a répondu aux demandes pressantes de la Commission.

En 2006, 60.000 euros ont été provisionnés, en fait 90.000 euros ont été nécessaires, il faut leur adjoindre 538 aides ponctuelles soit 80.000 euros complémentaires.

Pour 2006, les secours mensuels spécifiques passent à 214.000 euros pour 148 enfants et pour les aides ponctuelles des tableaux sont distribués aux membres de la Commission, tableaux procédant à des répartitions sur des bases géographiques.

Les secours sont ciblés en fonction des besoins identifiés.

La Commission s'est préoccupée de l'application de ce principe à des cas particuliers.

5^{ème} THEME : LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

La Commission souhaitant avoir des informations sur la Caisse des Français de l'Etranger (CFE), son Président, le **Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**, fait un rapide exposé sur l'activité de cette Caisse, en s'adressant particulièrement aux nouveaux membres élus.

Il est rappelé que la CFE est issue de la loi du 31 décembre 1976. Elle a fonctionné en premier dans le cadre de la Caisse de Seine-et-Marne puis en 1984 elle a acquis son autonomie.

Le système d'affiliation est fondé sur les adhésions volontaires. La CFE doit assurer l'équilibre de ses comptes sous peine de redoutables difficultés. A ce jour ses comptes sont restés équilibrés. Un effort de justice sociale considérable a été consacré par la création de 4 catégories de cotisants. C'est la mise en place d'une péréquation qui permet d'assurer l'équilibre des comptes.

La CFE a fait l'objet de plusieurs audits et vérifications successives qui ont pu vérifier son excellente gestion.

Le Conseil d'Administration de la CFE du mois de juin a été saisi des problèmes d'application des dernières lois votées pour pallier au déficit des comptes de la Sécurité Sociale en France.

Le fichier des cotisants de la CFE compte 78.000 cotisants soit 131.000 personnes couvertes en septembre 2006.

Enfin la CFE a pris des mesures d'accompagnement pour les compatriotes en difficulté notamment pour le Liban où l'on compte 1.730 assurés, une très prochaine réunion du Bureau de la CFE va prendre des dispositions détaillées sur ce point dès le vendredi 8 septembre.

La Commission des Affaires Sociales a procédé également à l'audition de **Monsieur Michel TOUVEREY**, Directeur de la Caisse des Français de l'Etranger qui précise que la situation financière de la CFE comporte 2 éléments qui interviennent en 2005-2006 :

1. l'évolution des effectifs est très favorable en nombre de risques souscrits soit 6.500 de plus sur une année,
2. les résultats financiers se sont dégradés en 2005 pour l'assurance maladie.

Ces résultats sont la conséquence d'une poussée des dépenses d'hospitalisation de la catégorie de pensionnés. Cette dégradation a entraîné des hausses de cotisations.

Fort heureusement les résultats financiers du risque accident du travail sont restés très favorables.

La 3^{ème} catégorie aidée connaît quant à elle une érosion lente après un pic en 2004, elle ne compte plus que 3.641 affiliés en 2006.

La Caisse a du s'adapter au contexte évolutif de la Sécurité Sociale et a fait une action d'information auprès des assurés de la Caisse pour éviter des facturations d'honoraires majorés, en France.

La modification de la nomenclature française impose l'évolution des mécanismes de transcription. Des feuilles de soins doivent être expérimentées au Sénégal et en Tunisie.

Il est évoqué la prochaine diffusion de cartes de Sécurité Sociale aux pensionnés qui dépendent de la Caisse de Tours, cartes qui ne doivent pas être utilisées en France où ils disposent de la Carte Vitale délivrée par la Caisse de Tours.

Les Conventions de Tiers Payant passées à l'étranger incluent désormais Bangkok depuis le début du mois de septembre 2006.

6^{ème} THEME : LES PANDEMIES

Le **Père JOINET** confirme que les anti-retro-viraux sont disponibles à des prix très bas et même gratuitement mais déplore que moins de 15 % de séropositifs viennent les rechercher.

Il faut que les malades bénéficient d'un accompagnement psycho-social et il convient d'imposer au malade de choisir une personne de confiance.

Le **Docteur Bernard ZIPFEL** précise que dans les pays d'Afrique où la séroprévalence est supérieure à 5 % les consulats ou les CMS (Centre Medico-Sociaux) disposent aujourd'hui de médicaments ARV (anti rétro-viraux) pour gérer en urgence les agressions sexuelles.

La Commission s'accorde pour demander que cette dotation soit généralisée dans toutes les représentations consulaires des pays à risques (séroprévalence « élevée », plus insécurité).

Il s'avère très important qu'une communication soit organisée dans les établissements scolaires français à l'étranger.

S'agissant de la grippe aviaire, il convient d'être très réactif. En effet, si l'épidémie est déclarée, les frontières seraient aussitôt fermées. Il convient donc d'assurer la vigilance et la prévention (masque, Tamiflu) . La Commission y est très attachée.

Enfin la Commission se réserve de formuler des observations sur le développement du CHIKUNGUNYA, de la DENGUE et du développement de la pratique de la drogue notamment dans les Etablissements Français de l'Etranger.

* * * * *

En fin de travaux, les Membres de la Commission se sont successivement exprimés sur l'évaluation de la nouvelle méthode de travail.

Ils ont unanimement exprimé leurs remerciements au **Président Guy SAVERY** pour l'importante contribution qu'il a apporté en rédigeant des avant-projets de mémoire qui se sont révélés des outils précieux de travail.